



Syndicat de l'Environnement,
la Forêt et l'Agriculture

Négociations salariales NAO : LA GRANDE ILLUSION

Analyse et revendications d'EFA-CGC

A l'heure où notre établissement réalise un de ses meilleurs résultats, dû évidemment à l'augmentation du bois, mais également à l'investissement de tous les personnels, notamment en assumant un plan de relance chronophage et stressant, l'accord issu des Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires a été signé par certaines organisations syndicales cette semaine.

La réalité de cet accord NAO

☹ Des chiffres en trompe l'œil

Certes, les chiffres peuvent donner le tournis – pour qui travaille à l'Office depuis quelques années :

- ✓ Enveloppe de +4,26 % pour les OF
- ✓ Enveloppe de +2,95 % pour les Techniciens agent de Maitrise (TAM) et les Cadres
- ✓ Augmentation des minimas de la CCN pour les groupes A à E et les deux premiers niveaux du groupe F...

Du jamais vu ! Mais....

Ces chiffres sont à mettre en perspective avec le taux d'inflation de 5,2 % de juin 2021 à mai 2022 (source INSEE).

☹ La discrimination entre catégories socio professionnelles se poursuit...

- ✗ Pour la troisième année consécutive, la Direction générale a fait le choix, approuvé par certaines organisations syndicales, d'attribuer **une enveloppe de revalorisation pour les TAM et cadres largement en retrait** de celle attribuée aux ouvriers forestiers.
- ✗ Les minimas des groupes E, F1 et F2, sont revalorisés pour la première fois de 50 euros, alors que dans les 3 dernières années les minimas des groupes A à D ont progressé d'une centaine d'euros, **mettant à mal la proportionnalité et l'équité.**

☹ Une grille des minimas de plus en plus tassée

- ✗ Tenant compte de la prime annuelle pour les ouvriers forestiers d'un montant actuel de 1196 €, qui s'applique aux seuls salariés des groupes B, C et D, les minimas du groupe D sont, depuis le 1er mai, aux mêmes niveaux que les minimas du groupe E.
- ✗ **Le tassement des écarts entre les grilles de minimas entre ouvriers et TAM Cadres** ne cesse donc de s'accroître, malgré les alertes récurrentes de EFA-CGC à ce sujet : **avoir des compétences managériales et le sens des responsabilités n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur !**
- ✗ Quant aux cadres de niveaux 3 et 4 du groupe F et des cadres des groupes supérieurs, la Direction semble considérer qu'ils sont suffisamment rémunérés pour ne pas bénéficier d'une augmentation des minimas !



😊 Les revendications EFA-CGC

- Soucieux de la reconnaissance de l'investissement des TAM et cadres, EFA CGC tenait à ce que celui-ci soit valorisé à sa juste mesure, tout en **prenant en considération l'impact de l'inflation**. Or, le compte n'y est encore pas, bien loin s'en faut !
- **EFA-CGC demande une revalorisation réellement équitable entre toutes les catégories de salariés !**

EFA CGC n'est donc pas signataire de cet accord.

Nous dénonçons **une différence de traitement récurrente entre catégories socio-professionnelles au détriment systématique des TAM et cadres**. Nous ne pouvons accepter la perte de pouvoir d'achat qui en découle pour les salariés de ces catégories.

Notre syndicat continuera de se battre pour obtenir des revalorisations salariales à la hauteur de l'engagement des salariés TAM et cadres de l'ONF !

Effet secondaire fâcheux...

Le choix de la direction de ne revaloriser que les deux premiers niveaux du groupe F dans la grille des minima a pour effet de réduire de 50 € l'écart entre le niveau 2 et le niveau 3.

Cet écart constitue le montant de revalorisation pour un salarié passant dans un niveau supérieur (art. 19.4.1 de la CCN).

Les salariés du groupe F progressant du niveau 2 vers le niveau 3 se verront donc dorénavant appliqué une revalorisation mensuelle de 150 € au lieu de 200 € auparavant. 50 € qui apparaissent offerts d'un côté sont repris de l'autre...



EFA-CGC à vos côtés pour défendre vos intérêts collectifs et individuels.

Pour de plus amples informations sur nos actions : www.efa-cgc.net

